

Déclaration de Black Creek sur l'esclavage moderne

Déclaration sur l'esclavage moderne pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024

La présente déclaration est faite à titre volontaire conformément à l'article 54(1) de la *Modern Slavery Act* du Royaume-Uni (2015), à l'article 16 de la *Modern Slavery Act* de 2018 de l'Australie (Cth) et à l'article 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la loi canadienne sur l'esclavage moderne, 2023) et constitue la déclaration de transparence de Black Creek Investment Management Inc. (« Black Creek ») en vertu de la Loi sur l'esclavage moderne, qui résume les risques d'esclavage moderne au sein de notre entreprise et les mesures prises pour les atténuer.

Structure de la société

Black Creek est une société de placement privée qui vise principalement à offrir à ses clients un rendement exceptionnel à long terme.

Elle fournit des services de gestion de placement entièrement discrétionnaires à des clients situés dans diverses régions du monde.

Black Creek est inscrite à titre de gestionnaire de portefeuille, de courtier sur le marché dispensé et de gestionnaire de fonds d'investissement en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi qu'à titre de gestionnaire de portefeuille et courtier sur le marché dispensé en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Le principal organisme de réglementation de Black Creek au Canada est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Black Creek est également inscrite auprès de la SEC à titre de conseiller en placement aux États-Unis en vertu de l'*Investment Advisers Act* de 1940.

La société offre ses services seulement à partir de Toronto, au Canada.

Risque lié aux activités d'exploitation

Black Creek estime qu'il existe un faible risque qu'elle soit la cause de pratiques d'esclavage moderne dans sa chaîne d'approvisionnement ou qu'elle y contribue ou y soit associée directement. Une grande partie de notre chaîne d'approvisionnement est composée de cabinets de services professionnels, comme les courtiers, les conseillers juridiques, les banques et entités financières réglementées, les fournisseurs de technologies de l'information, les dépositaires, les fournisseurs de services d'arrière-guichet et les agences de gestion immobilière. Nous estimons que les secteurs et les régions géographiques dans lesquels nos principaux fournisseurs exercent leurs activités présentent un risque relativement faible d'esclavage moderne et de traite de personnes, car bon nombre d'entre eux sont des cabinets de services professionnels basés exclusivement au Canada ou aux États-Unis, deux pays régis par des codes des droits de la personne.

Black Creek a mis en place un processus de surveillance de ses principaux fournisseurs afin d'évaluer de façon continue leurs activités commerciales et leurs mesures de contrôle. Ce processus tient compte du type de service fourni ainsi que du territoire où est basée la contrepartie. Nous avons demandé à nos principaux fournisseurs de confirmer qu'ils n'ont pas commis d'infractions liées à l'esclavage moderne ou à la traite de personnes, et nous exigeons d'être informé de tout arrangement de sous-traitance d'un fournisseur qui présenterait un risque plus élevé à cet égard. Sans nier toute possibilité qu'un fournisseur ait été impliqué dans des pratiques d'esclavage moderne, nous estimons néanmoins qu'un tel risque est faible et nous continuerons de prendre des mesures pour atténuer tout risque constaté.

Investissement responsable

En tant qu'investisseur dans des sociétés partout dans le monde, Black Creek est consciente des risques d'esclavage moderne au sein de ses portefeuilles de placement. La politique d'investissement et d'engagement responsable de Black Creek décrit la façon dont nos gestionnaires de portefeuille détectent, analysent et surveillent les risques et les occasions importants liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (les « facteurs ESG ») susceptibles d'avoir une incidence sur le rendement des placements. En ce qui concerne l'esclavage moderne, nous examinons périodiquement les placements de notre société par rapport à des facteurs tels que la conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies, de l'OCDE et de l'OIT, les politiques de prévention du travail forcé et les indicateurs de controverse en matière de droits de la personne. De plus, notre équipe de placement a accès à des ressources scientifiques et à des données provenant de diverses sources, y compris des revues de médias, des rapports et alertes de MSCI ESG sur toute question relative aux facteurs ESG et des études de courtiers pour surveiller ces risques. Lorsqu'un risque est repéré, nous communiquons avec l'entreprise concernée conformément à nos lignes directrices en matière d'engagement, telles que décrites dans notre Politique d'investissement responsable.

En tant que signataires des Principes pour l'investissement responsable (PIR) des Nations Unies, nous avons pris l'engagement d'intégrer les facteurs ESG dans nos processus d'analyse des placements et de prise de décisions, et d'atténuer tout risque financier important qui pourrait survenir. Le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement SFDR ») contient plusieurs principales incidences négatives (PAI) liées au risque d'esclavage moderne, à savoir les PAI obligatoires 10 (Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE) et 11 (Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE).

Formation

Les membres de notre équipe de placement participent à des conférences en personne et en ligne sur les facteurs ESG et partagent activement les connaissances acquises au sein de l'entreprise afin d'améliorer notre processus global. Nous avons offert au personnel une formation sur les risques liés à l'esclavage moderne et aux droits de la personne au sein de nos sociétés en portefeuille et sur les pratiques visant à réduire ces risques.

Nous estimons que les employés responsables au sein de Black Creek sont bien placés pour cerner et atténuer les risques d'esclavage moderne dans le cadre de nos activités de placement, et nous souscrivons à des services et des outils pour les y aider. Nous complétons nos ressources internes en sollicitant des conseils externes, au besoin.

Le personnel responsable des relations avec les fournisseurs a été informé des risques liés à l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement.

Tous les membres du personnel ont l'obligation de consulter le manuel des politiques et procédures de conformité de la société, d'adhérer au code de déontologie et aux normes de conduite professionnelle du Chartered Financial Analyst Institute et de souscrire chaque année au code de déontologie.

Approbation

La présente Déclaration est approuvée par Black Creek Investment Management pour l'année se terminant le 31 décembre 2024.

Signé par :

Richard Jenkins
Président du conseil et directeur général

Au nom du conseil d'administration
Black Creek Investment Management Inc.
6 mars 2025